

CFA ACADÉMIQUE DE PARIS

CATALOGUE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE



Janvier 2023



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GIP FCIP de Paris /
CFA ACADÉMIQUE

Page 4

SECTEUR
INDUSTRIEL

Page 6

SECTEUR
TERTIAIRE

Page 7

SECTEUR
SANITAIRE ET SOCIAL

Page 8

SECTEUR
HÔTELLERIE RESTAURATION

Page 9

INFORMATIONS PRATIQUES

Page 11



LE GIP FCIP DE PARIS

Le **GIP FCIP** (Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle) de Paris est spécialisé dans le développement et la mise en oeuvre de la formation continue et de l'insertion professionnelle au sein de l'académie de Paris.

Ses activités sont :

- la formation professionnelle,
- la recherche-développement et l'ingénierie de formation,
- la formation de formateurs,
- la formation par apprentissage,
- les bilans de compétences,
- la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- les prestations de service en direction des GRETA.

Depuis juillet 2022, le **GIP FCIP de Paris** a étendu son label qualité au volet « **apprentissage** » par la création d'un nouveau département spécialisé dans ce domaine qui permet d'apporter une plus grande cohérence dans la mise en oeuvre de la stratégie rectorale de Paris.

Celui-ci porte l'appellation « **CFA Académique de Paris** ».



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Validation des acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage

LE CFA ACADÉMIQUE DE PARIS

Département du **GIP FCIP de Paris**, le **CFA ACADÉMIQUE DE PARIS** est un pôle d'expertise et de compétences de l'Éducation nationale.

Le CFA propose aux jeunes des formations par apprentissage dans les établissements publics et privés de l'Éducation nationale allant jusqu'au BAC + 5.

Les diplômes préparés en apprentissage touchent 4 secteurs d'activité différents :

- Industriel
- Tertiaire
- Sanitaire et Social
- Hôtellerie-Restauration

Le CFA regroupe 30 Unités de Formation par Apprentissage réparties sur les arrondissements de la ville de Paris.

Dans le cadre de leur formation, les apprentis ont à leur disposition l'ensemble des équipements professionnels des établissements (salles spécialisées, machines-outils, plateaux techniques informatique, etc.) ainsi que tous les services des structures : centre de documentation et d'information, restauration, salle de sport, etc.

NOS FORMATIONS

SECTEUR INDUSTRIEL

BTS	BTS A Gestion et Maitrise et l'Eau	2 ans	Lycée des Métiers Nicolas Louis VAUQUELIN 13-21, av. Boutroux - 75013 PARIS
	BTS Électrotechnique	2 ans	Lycée RASPAIL 5 ^{bis} , av. Maurice d'Ocagne - 75014 PARIS
			Lycée SAINT-NICOLAS 92, rue de Vaugirard - 75006 PARIS
	BTS Bâtiment	2 ans	Lycée SAINT-LAMBERT 7, rue Clavel - 75019 PARIS
	BTS Etudes et Réalisation d'Agencement⁽¹⁾	2 ans	Lycée LÉONARD DE VINCI 20, rue Bourseul - 75015 PARIS
BP	BP Menuisier	2 ans	Lycée LÉONARD DE VINCI 20, rue Bourseul - 75015 PARIS
BAC PRO	BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés⁽²⁾	2 ans	Lycée SAINT-NICOLAS 92, rue de Vaugirard - 75006 PARIS
BMA	BMA Céramique	2 ans	École BOULLE 21, rue Pierre Bourdan - 75012 PARIS
	BMA Arts et Techniques du Tapis et de la Tapisserie de Lisse	2 ans	
CAP	CAP Monteur en Installations Sanitaires	2 ans	Lycée Professionnel HECTOR GUIMARD 19, rue Curial - 75019 PARIS
	CAP Rentrayer Option A et B	2 ans	École BOULLE 21, rue Pierre Bourdan - 75012 PARIS
	CAP Fleuriste en Fleurs Artificielles	2 ans	Lycée OCTAVE FEUILLET 9, rue Octave Feuillet - 75016 PARIS
	CAP Art de la Broderie Option main	2 ans	
	CAP Couture Flou	2 ans	
	CAP Plumassier	2 ans	
CAP Chapelier Modiste	2 ans		

(1) 2^{ème} année uniquement en apprentissage

(2) 2^{ème} année et 3^{ème} année uniquement en apprentissage

NOS FORMATIONS

SECTEUR TERTIAIRE

MS	Diplôme en Journalisme	2 ans	CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES 210, rue du Fg St-Antoine - 75012 PARIS
DCG	Diplôme en Comptabilité et Gestion ⁽²⁾	3 ans	Lycée SIMONE WEIL 7, rue Poitou - 75003 PARIS
			Lycée ROGER VERLOMME 24, rue Fondary - 75015 PARIS
BTS	BTS Comptabilité Gestion	2 ans	Lycée RENÉ CASSIN 185, av. de Versailles - 75016 PARIS
	BTS Opticien Lunetier	2 ans	Lycée Technologique FRESNEL 31, Bd Pasteur - 75015 PARIS
	BTS Professions Immobilières	2 ans	Lycée ÉRIK SATIE 2, rue Pierre Castagnou - 75014 PARIS
	BTS Gestion de la PME ⁽¹⁾	1 an	Lycée ROGER VERLOMME 24, rue Fondary - 75015 PARIS
	BTS Négociation et Digitalisation Relation Client ⁽¹⁾	1 an	
	BTS Comptabilité et Gestion ⁽¹⁾	1 an	
BTS Négociation et Digitalisation Relation Client	2 ans		
BAC PRO	BAC Pro Sécurité ⁽²⁾	2 ans	Lycée THÉOPHILE GAUTIER 49, rue de Charenton - 75012 PARIS
CAP	CAP Agent de Sécurité	1 an	Lycée THÉOPHILE GAUTIER 49, rue de Charenton - 75012 PARIS

(1) 2^{ème} année uniquement en apprentissage

(2) 2^{ème} et 3^{ème} année uniquement en apprentissage

NOS FORMATIONS

SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

BTS	BTS Prothésiste-Dentaire ⁽¹⁾	2 ans	Lycée GALILÉE 28, rue de Patay - 75013 PARIS
	BTS Prothésiste-Orthésiste	3 ans	Lycée d'Alembert 22, sente des Dorées - 75019 PARIS
CAP	CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	2 ans	Lycée Professionnel EDMOND ROSTAND 15, rue de l'Évangile - 75018 PARIS
	CAP Accompagnant Éducatif de la Petite Enfance	2 ans	Lycée Technologique JACQUES MONOD 44, rue des Jeûneurs - 75002 PARIS
DE	Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière	1 an	CFPPH 33, Bd de Picpus - 75012 PARIS
	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puéricultrice	18 mois	Lycée d'Alembert 22, sente des Dorées - 75019 PARIS

(1) 2^{ème} année uniquement en apprentissage

NOS FORMATIONS

SECTEUR HÔTELLERIE RESTAURATION

BTS	BTS Management en Hôtellerie Restauration⁽¹⁾	2 ans	Lycée Hôtellier GUILLAUME TIREL 231-237, rue Raspail - 75014 PARIS
MC	MC Sommellerie	2 ans	Lycée Hôtellier GUILLAUME TIREL 231-237, rue Raspail - 75014 PARIS

(1) 2^{ème} année uniquement en apprentissage

Quels sont les atouts de l'apprentissage ?

Une formation en alternance gratuite et de qualité où l'entreprise apporte ses savoirs-faire et le CFA dispense un enseignement général, professionnel et technologique

Un diplôme reconnu (du CAP à la licence)

Une expérience professionnelle

Un large choix de métiers

Un statut salarié avec une rémunération

L'apprentissage : des réponses à vos questions

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

C'est un contrat de travail qui permet à un jeune de suivre une formation en alternance en entreprise et en centre de formation tout en étant rémunéré. L'entreprise peut être publique ou privée.

Quel âge doit avoir l'apprenti pour signer un contrat ?

À la signature du contrat, les jeunes ont 15 ans minimum jusqu'à 29 ans révolus. Il faut avoir terminé son cursus de collège.

Quel est le statut de l'apprenti en entreprise ?

C'est un salarié embauché à durée déterminée ou indéterminée, qui suit une formation dans un CFA et qui bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés.

Quelle est la période d'essai pour un contrat d'apprentissage ?

Dans les 45 premiers jours, consécutifs ou non, en entreprise effectués par l'apprenti, le contrat d'apprentissage peut être librement rompu par l'employeur ou l'apprenti ou son représentant s'il est mineur. En pratique cette période correspond à la période d'essai, et se réfère uniquement aux jours passés en entreprise.

Un apprenti peut-il débiter un contrat sans maître d'apprentissage ?

Non, il faut impérativement que l'entreprise choisisse un maître d'apprentissage et le fasse apparaître dans le CERFA pour que le contrat puisse être déposé.

Quelle est votre rémunération ?

Ancienneté dans le contrat	1 ^{ère} année de contrat	2 ^e année de contrat	3 ^e année de contrat
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.		

Vous percevez une rémunération, calculée en pourcentage du SMIC, qui progresse en fonction de votre âge et de votre année de formation. Certains secteurs d'activité bénéficient d'une convention collective qui fixe un barème différent et généralement plus favorable aux apprentis.

INFORMATIONS PRATIQUES

De quels avantages sociaux bénéficiez-vous ?

La couverture sociale

Vous êtes salarié : vous bénéficiez des remboursements et des indemnités journalières de la Sécurité Sociale en cas de maladie ou d'accident de travail survenu au CFA, dans l'entreprise ou sur vos trajets (domicile/CFA /entreprise).

Les prestations

Les allocations familiales : un maintien des allocations familiales est possible, renseignez-vous auprès de votre CAF.

L'allocation logement : elle peut être obtenue si vous occupez un logement indépendant de celui de vos parents et s'il répond aux conditions prévues par la législation.

L'aide personnalisée au logement (APL)

Le montant des APL dépend de plusieurs critères, à savoir les ressources du demandeur et celles des membres du foyer, le montant du loyer, la composition du foyer, la situation professionnelle et celle des membres du foyer et la localisation du bien. Généralement, le montant de l'APL est plus élevé pour les étudiants en contrat d'apprentissage.

Les congés payés

Vous avez droit à deux jours et demi ouvrables de repos par mois de travail, soit **5 semaines de congés payés par an** (sauf conventions collectives spécifiques). Vos congés doivent être posés en dehors des périodes de cours au CFA.

Aide au permis de conduire

Vous avez le droit à une prise en charge financière de **500 €** dans le cadre de l'inscription au permis de conduire.

Aide au premier équipement

Une aide financière de **500 €** est accordée à tout jeune entrant pour la première fois en apprentissage dans le cadre de l'achat d'un équipement professionnel spécifique à la formation suivie.

Quelles sont vos obligations ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise au même titre que les salariés : conditions de travail, horaires, règlement intérieur...
- Suivre avec assiduité les cours, préparer votre diplôme et vous présenter aux examens prévus en fin de contrat.
- Justifier vos absences en cours ou en entreprise (arrêt de travail à fournir sous 48 heures en cas de maladie).

La période d'essai

Les 45 jours de présence effective en entreprise (les semaines en UFA ne sont pas comptabilisées) qui suivent la date de début de votre contrat constituent une période d'essai pendant laquelle le contrat peut être rompu par vous ou par l'employeur.



Qui contacter ?

CFA ACADÉMIQUE DE PARIS
12,boulevard d'Indochine
75019 PARIS

01 44 62 41 48
ce.cfa@ac-paris.fr

Où s'inscrire ?

<https://ac-parismag.cloud/index.php/preinscription>

